FONDÉ EN 1981

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité

Samedi 30 Juin 1923

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Edition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Les grands meetings d'aviation dans le Nord

Quelques-uns des appareils qui vont y participer

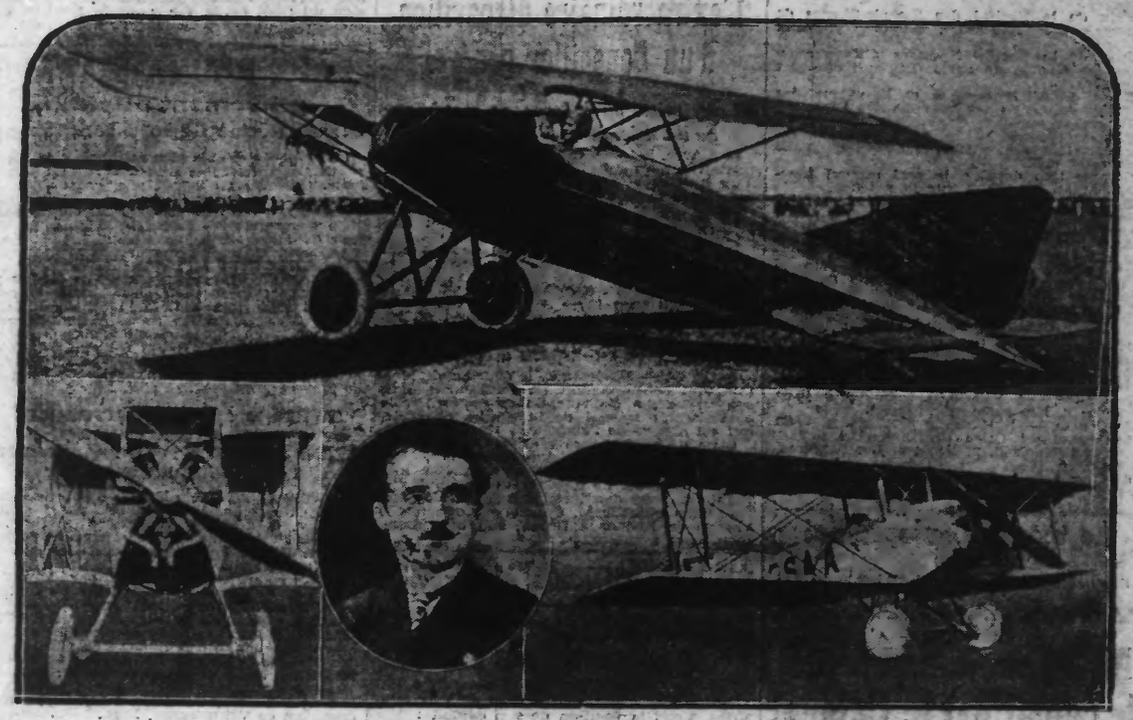

En haut : L'AVION MONOPLACE D'ACROBATIE DU LIEUTENANT ROBIN
En bas : L'AVIATEUR MAURICE FINAT ET SON APPAREIL A AILES REPLIABLES (fermé et ouvert)

Nous avons publié récemment les programmes officiels des grands meetings d'aviation qui doivent se tenir à Douai, le dimanche 1er juillet ; à Ronchin-lez-Lille, le dimanche 8 juillet et à Valenciennes le dimanche 15 juillet prochains. Nous avons exposé également les buts poursuivis par l'Association Aéronautique du Nord de la France et l'Union Aéronautique de Douai, qui, en organisant les grandes manifestations de propagande aéronautique, s'efforcent de faire connaître l'aviation dans le Nord et de contribuer à son développement.

Les meetings du Nord promettent, si le temps est favorable, de remporter le plus brillant succès. Nous reproduisons aujourd'hui les photographies de quelques-uns des appareils qui vont y participer.

En haut, on voit l'avion monoplace « Morane », sur lequel le lieutenant Robin fera ses prodigieux exercices d'acrobatie.

Piloté par l'un des « as » les plus réputés de l'aviation française, qui s'est encore distingué au « Week End » de Beck-Plage, dimanche dernier, cet appareil très léger, évolue dans les airs, exécutant les exercices les plus déconcertants et les plus périlleux avec une facilité et une sûreté surprenantes. La photographie d'en bas est celle de l'aviateur Maurice Finat, avec son appareil « Caudron C. 68 », à ailes repliables, une des dernières créations de l'aviation moderne.

Avec ses ailes repliées, cet « oiseau mécanique », qui est incontestablement l'avion type de demain ne tient pas plus de place qu'une vulgaire auto, et peut être remisé comme elle, dans un hangar, dans une grange ou dans un garage. C'est cet appareil qui atterrira à Lille, le 2 juillet, où il sera exposé en état de vol, place Rihour, la semaine précédent le meeting de Ronchin.

Un infirmier tortionnaire

Employé à l'asile d'Esquermes-Lille il torture un malade dont il hâta la mort.

ON L'A ARRÊTÉ.

Des faits incroyables et qui relèvent en vérité de la scène du Grand Guignol, théâtre parisien où l'on a coutume de jouer, ainsi que l'on sait, des drames particulièrement horrifiques, se sont déroulés récemment à la Clinique départementale d'Esquermes sise 93 et 93 bis à Lille et que dirige M. le docteur Raviart, l'éminent médecin aliéniste.

Un infirmier, le nommé Albert Cocheteux, 39 ans, employé dans le dit asile, chargé de veiller sur un malade atteint d'un commencement de paralysie générale, s'est livré sur celui-ci à de véritables actes de tortionnaire, on ne sait dans quel but !

Malheureusement, pour lui, ce triste individu fut aperçu par d'autres malades, qui le dénoncèrent à M. le docteur Raviart, alors qu'il frappait avec une clef celui dont il avait la garde et que l'affection dont il souffrait avait privé de l'usage de la parole.

Le pauvre diable étant décédé, on découvrit sur son corps quantité de traces de coups, ainsi que de multiples piqures, notamment aux jointures des genoux.

On apprit par la suite que ce piqures avaient été faites par Cocheteux, à l'aide d'un épingle de nourrice.

Saisi de cette affaire par M. le docteur Raviart le parquet ordonna l'autopsie du cadavre.

Le médecin-légiste chargé de cette opération releva 37 traces de coups dont plusieurs avaient occasionné des fractures de côtes, ainsi qu'une trentaine de piqures profondes dans les chairs.

L'arrestation de Cocheteux fut alors décidée. A l'heure actuelle ce misérable qui nie l'évidence même, est écroué à la maison d'arrêt de Lille. C'est M. Blanchard, juge d'instruction qui est chargé d'informer sur cette épouvantable affaire.

On avait, sur [illegible] cru devoir faire le silence absolu. Même les parents du défunt ne sont pas encore au courant de ce qui s'est passé.

Le hasard les ayant portés à notre connaissance, nous avons voulu les exposer au grand jour.

Ceci dans le but, que toutes les précautions soient prises, afin que de pareilles horreurs ne se renouvellent plus.

L'élection du Président du Conseil Général de la Seine

Elle procura l'occasion de rappeler de récents incidents

Paris, 29. — L'élection de M. Frédéric Brunet, hier, a été suivie par toute la gauche d'assemblée, MM. Mounié, de l'armoricisme, de Soëaux, radical-socialiste, et Léon Riotton, de l'Entente Républicaine, ont été élus vice-présidents, respectivement par 54 et 53 voix.

M. Frédéric Brunet, prenant possession de ses fonctions présidentielles, exprima sa reconnaissance à ses collègues républicains de s'être ressaisis et lui avoir confié leurs voix.

M. Louis Sellier déposa un ordre du jour où, déplorant l'emprisonnement de l'ex-officier Marty, élu plusieurs fois au Conseil général de la Seine, il désapprouve l'appel de la force armée à l'intérieur de l'Hôtel de Ville.

M. Naudin, Préfet de police entendit le mot « goujât »

On parla ensuite de l'expulsion des représentants communistes qui fut effectuée récemment. M. Robaglia déclara qu'il prend la responsabilité des évènements.

M. Naudin, préfet de police, dit plus tard : « Chaque fois que l'ordre sera troublé, je le ferai respecter ». Il entendit l'interjection de M. Colly : « Vous vous êtes conduit comme un goujat ». Un grand tumulte se produisit et après de courtes répliques de MM. Henri Sellier et François Latour, l'assemblée adopta, par 52 voix contre 35, l'ordre du jour pur et simple proposé par M. Marcel Héraud.

Les assurances sociales

Une décision favorable des députés du parti républicain démocratique

Paris, 28. — Les députés adhérents au Parti républicain démocratique et social, ont adopté la résolution suivante : Après avoir entendu l'exposé très intéressant et très étudié du projet de loi sur les assurances sociales fait par son rapporteur, M. Grinda, et constaté que cette loi ne portera aucune atteinte aux institutions de prévoyance libre et de mutualité, décident d'appuyer la mise à l'ordre du jour dans le plus bref délai, de la discussion de cette grande loi de paix sociale.

La mort tragique d'un entrepreneur de Bousbecque

M. JULIEN OLIVIER

Nous avons relaté, hier, le terrible accident qui causa la mort de M. Julien Olivier-Catry, 28 ans, entrepreneur de serrurerie, et subsidiairement de pompiers à Bousbecque. Ce malheureux ayant jeté à terre une caisse de cartouches, le contenu de la caisse fit explosion et le jeune homme fut atrocement blessé. Il mourut dans la soirée.

Notre photo représente la victime de cet horrible accident.

M. Judet nie tout ce qu'on lui reproche

« L'accusation est basée uniquement sur des mensonges », déclare-t-il

Paris, 28. — Les débats de l'affaire Ernest Judet ont continué cet après-midi devant la Cour d'assises de la Seine.

M. Judet arrive à une heure précise.

A 1 h. 10, arrive M. Gilbert, suivi de la Cour.

Tout de suite, l'audience est ouverte.

M. Gilbert rappelle aux jurés, une fois de plus, que cette affaire est née en Suisse, à l'occasion du procès en divorce de M. Hans Bossard.

— C'est Mme Hans Bossard que vous entendrez demain qui a apporté les premières sérieuses révélations.

M. Judet dément les affirmations de son accusatrice

Hans Bossard s'est-il servi du nom de Judet pour arriver jusqu'à l'état-major allemand ? Telle est la question que l'on pose à M. Judet.

M. Ernest Judet se lève pour déclarer qu'il ne sait rien de ces choses là.

Il les a apprises depuis et dans quels rapports ? dans quelle accusation ?

— Je l'ai vu à l'improviste quand il est venu à Paris, mais je nie absolument (et M. Judet insiste à plusieurs reprises sur cette expression) que M. Hans Bossard m'ait entretenu de ses projets de paix. Quant à Mme Hans Bossard qui raconte tout cela, je ne l'ai pas vue à ce moment-là. C'est absolument faux, vous m'entendez, absolument faux et mes affirmations valent bien, je suppose, les affirmations de Mme Hans Bossard. (mouvement).

M. Gilbert recueille les démentis énergiques de M. Judet.

« Je reviendrai sur l'affaire des fusils, des thermomètres.... »

Parlant des affaires commerciales et industrielles inscrites au dossier (affaire de fusils qui manquaient à l'armée russe), M. Ernest Judet, invité à s'expliquer, dit qu'il ne s'en occupa que dans l'intérêt de la défense nationale.

— D'ailleurs dit-il, je reviendrai là-dessus. Je reviendrai également sur l'affaires des thermomètres. Il en manquait dans nos hôpitaux. Il y en avait un par salle de blessés au plus. Eh bien, cette affaire-là et vous verrez des témoins, je ne l'ai pas sollicitée ; on me l'a offerte. Je m'en suis occupé et puis je ne sais par la suite ce qu'elle est devenue.

M. Judet constate « un mensonge de plus »

Comme le président Gilbert lui rappelle que M. Albert Thomas lui ayant donné l'autorisation d'aller en Suisse pour différentes affaires, M. Judet aurait dit : cela me permettra de passer autre chose.

Voilà un mensonge de plus, constate M. Ernest Judet.

C'est pourtant Mme Hans Bossart qui a rapporté ce propos, observe M. Gilbert.

C'est bien ce que je constate, réplique M. Judet. Ce ne sera pas le dernier mensonge, continue-t-il.

Une rencontre avec Von Romberg

Reconnaissez-vous avoir eu une entrevue à la Villa Zebelder, en janvier 1916, avec Von Romberg.

M. Ernest Judet, qui restait assis, se lève d'un seul mouvement : absolument faux crie-t-il.

M. Gilbert dit que l'homme politique choisi à ce moment là comme intermédiaire était Paul Meunier.

C'était lui qui devait intervenir.

Faux encore, absolument faux, répète M. Judet avec énergie.

Quel roman me contez-vous là ?

« J'ai rencontré M. Paul Meunier mais j'ai rencontré aussi M. Clémenceau »

Mes soi-disant relations avec Paul Meunier, dit plus tard Judet, sont des inventions de femme (Mme H. Bossard). J'ai connu Paul Meunier, éloigné de moi par la politique, à un déjeuner d'amis communs à propos d'une intervention que devaient faire les directeurs de journaux contre les stupidités de la censure.

Mais à la même époque, pour le même sujet, je rencontrais M. Georges Clémenceau qui nous encourageait fort dans cette campagne (rires).

En ce qui concerne le voyage de M. Paul Meunier en Suisse ; en ce qui concerne son entrevue avec M. Romberg, je ne sais rien.

Je ne connais rien.

Je n'y étais pas. Je n'ai jamais été à la solde de Bossard. Voilà ce qui s'est passé : Quand j'ai acheté une propriété en Suisse, il m'avança une petite somme qui me manquait.

Pour m'empêcher de témoigner contre elle dans son procès en divorce Mme Bossard a menti sur mon compte.

Les entrevues de M. Judet avec le Pape

M. Judet, à la reprise de l'audience fait un long exposé sur la question romaine depuis Léon XIII et dit qu'il prit contact avec Benoit XV en janvier 1915.

Dans son dernier entretien avec le Pape, il obtint que le Souverain Pontife lui promit d'essayer de faire trancher la question d'Alsace-Lorraine dans le sens souhaité par la France et de la justice suprême, si la paix n'était pas celle qu'espérait la France.

J'allais expliquer à Rome, que pour des moyens matériels seulement, j'allais abandonner la défense par mon journal, des idées qui nous étaient chères.

M. Jules Cambon fut avisé par M. Judet, du but de son voyage à Rome. L'inculpé dit plus tard que le sens des idées pontificales était bien que la paix était souhaitable pour tout le monde, mais que le Pape ne parlait au nom de personne et que son intervention était spontanée.

« Jamais la paix ne fut plus souhaitée qu'alors »

— Jamais, Messieurs, plus qu'à ce moment-là, la paix désirée, attendue, ne fut souhaitée ; jamais, elle ne fut aussi près d'être une chose accomplie.

— Mon rôle ? continue M. Judet, fut celui d'un intermédiaire qui ne peut regretter que de n'avoir pas réussi.

Les documents qui accusent

Le président donne la lecture des documents allemands. Voici l'un d'eux :

Des affaires étrangères, à Berlin, du 11-12-1914, 1 heure du matin, au ministre von Lengken, à Bruxelles. (Secret). — Suivant des nouvelles suisses, l'état des esprits serait actuellement moins favorable pour nous qu'il y a quatre semaines. Un revirement ne serait possible qu'après un succès important de l'Allemagne et une propagande de préparation.

Je voudrais gagner Judet pour cette propagande; au début, il a refusé de servir d'intermédiaire, mais finalement, il a consenti sous les conditions suivantes : attendu qu'il doit abandonner la direction de son journal, d'une valeur de un million et demi, et qu'il risque un demi-million de fortune privée, il demande deux millions, en échange et quoi qu'il mettrait tout son pouvoir à notre disposition, la somme me semble immense; prière de donner avis. Je reste ici jusqu'à lundi.

On connait la réponse à ce télégramme : Judet inapte pour la mission proposée, etc.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Les membres de la Goodwill délégation ont été reçus à l'Hôtel de Ville.

Beyrouth. — Chute mortelle heut. aviat. Costes et sergent Muller. Obsèques solennelles.

A l'unanimité, le Sénat a invalidé l'élection de M. Petit

L'enquête a révélé certaines... irrégularités commises lors de l'élection du sénateur mal élu du Pas-de-Calais

Paris, 28. — Le Sénat, sur les conclusions du 5e bureau, chargé d'examiner l'élection du sénateur du Pas-de-Calais, a invalidé l'élection de M. Petit. Ce dénouement était à prévoir depuis que la décision du 5e bureau était connue.

Le débat a fait connaître la conduite pour le moins étrange de ce magistrat sommé de rester à son poste, et le quittant malgré tout pour fuir à Angers.

Notons en passant que c'est en même temps un joli camouflet pour certains de nos confrères qui, sans aucune hésitation, n'avaient pas hésité à marcher à fond pour soutenir sa candidature.

Les irrégularités de l'élection

M. Paul DUPUY, rapporteur, à la parole.

Nous n'avons voulu d'abord qu'examiner la régularité des opérations électorales. Mais saisis de faits nouveaux, le Sénat a nommé une Commission qui s'aperçut de l'absence de certains bulletins blancs qui auraient dû être annexés au dossiers, dans ces conditions le 5e bureau a décidé de vous proposer l'annulation de l'élection.

Cette décision a été prise à l'unanimité sauf une voix.

M. GALLET intervient ensuite, pour faire justice des dires des défenseurs de M. Petit et mettre en garde ses électeurs.

La conduite de M. Petit lors de l'invasion allemande

Je maintiens que M. Petit est coupable d'avoir fui devant l'ennemi en 1914 et j'espère que le Sénat votera à l'unanimité l'invalidation de M. Petit.

M. REGNIER. Je respecte et j'admire une magistrature ; mais après avoir lu la lettre et le témoignage d'un préfet et d'un ancien préfet, je ne puis pas dire que les accusations portées contre M. Petit soient dénuées de fondement.

M. GALLET. L'opinion attend du Sénat un acte d'énergie. Il ne faut pas que l'on puisse dire qu'alors que des décisions impitoyables ont été rendues contre de pauvres poilus qui avaient cédés à un moment de faiblesse, un ancien premier président de Cour d'appel est ménagé bien qu'il soit coupable de faute grave.

Je demande donc au Sénat, termine M. Gallet, de voter l'invalidation pour les motifs que j'ai indiqués.

M. DUPLANTIER, sénateur radical-socialiste de la Vienne, dit que c'est grâce à M. Lefebvre du Prey et à M. Jonnart, qui ont décerné, en faveur de M. Petit, un certificat de civisme, que celui-ci a pu être désigné comme candidat républicain en remplacement de M. Ribot et pourtant, voici quelle a été la conduite de M. Petit.

Le 23 août 1914, une dépêche de la chancellerie qui dirigeait alors M. Bienvenu-Martin, ordonnait aux magistrats d'Amiens dégagés d'obligations militaires, de rester à leur poste pour maintenir le moral de la population et renseigner les armées françaises, si les allemands occupaient la ville.

M. Petit s'en alla cependant, avec deux conseillers et un avocat général. Il demande au Préfet un sauf-conduit pour lui-même et pour son fils.

Le Préfet lui dit de rester, M. Petit offrit sa démission. Le Préfet répondit : « Allez offrir votre démission au commandant de la place d'Amiens ! ». M. Petit s'y rendit. Le général Herbert ne voulut pas le recevoir, mais quand il sortit M. Petit le supplia de lui accorder un sauf-conduit. Le général refusa énergiquement.

Comment on se procure un laissez-passer !

Le premier président Petit, continue l'orateur, escorta dans la rue, le chapeau à la main, le général Robert, continuant à solliciter un sauf-conduit. Ne l'ayant pas obtenu, il s'empara d'un laissez-passer en blanc qui traînait sur les bureaux de la Préfecture et s'enfuit en automobile avec son fils et deux autres magistrats. Il alla ainsi jusqu'à Rouen, où il décida un président de chambre à partir avec lui jusqu'à Angers.

Il resta à Angers jusqu'à la rentrée d'octobre 1914. M. Petit a prétendu avoir obéi à un ordre de replacement du Préfet de la Somme et du général en chef, et en réalité cet ordre de replacement ne visait pas les magistrats dégagés de toute obligation militaire, auxquels par ailleurs, la chancellerie avait enjoint de rester à leur poste.

Ceux qui ne se sont pas conduits en bons français doivent être châtiés

M. Duplantier montre ensuite M. Petit, rentré à Amiens, organiser savamment en 1918 l'évacuation.

Comment dans ces conditions, continue le sénateur de la Vienne, M. Jonnart et M. Lefebvre du Prey

Les Voyages Populaires du « Réveil du Nord »

Rouen - Le Havre - Trouville

(Trois jours) - *Les 14, 15 et 16 Juillet*

Quand nous vous le disions ! Voilà le beau temps revenu, et avec lui le cafard..., le désir de voir autre chose que les murs éternellement gris, la fumée étouffante des usines. Voici la belle saison, avec son ciel profond et bleu, avec sa chanson calmante qui invite au repos et aux excursions lointaines...

Ah ! voir du ciel, des horizons toujours plus lointains; les champs, les bois, la campagne, la verdure, voir la mer. Le cœur se gonfle à cette pensée.

Derrière la fenêtre qui barre l'éternel et quotidien paysage, la pensée vagabonde; que ne pouvons nous être oiseau pour nous envoler.

C'est ce besoin de voir sans cesse plus loin, qui nous a incité à organiser notre série de voyages. L'engouement de nos lecteurs, en réponse à notre appel, nous prouve que nous ne nous étions pas trompé.

L'excursion Rouen-Le Havre-Trouville sera certainement une des plus belles de la série. Cette promenade en bateau le long de l'estuaire de la Seine, à travers les paysages pittoresques qui bordent ce grand fleuve de France, est véritable émerveillement. Et ce repas à bord, égusé par la brise marine, le grand souffle du large; le débouché majestueux entre Honfleur et Le Havre, dans la Manche aux miroitants reflets !...

Le Havre a sa jolie plage de Saint-Adresse.

Et pour les excursionnistes de trois jours, Trouville, Deauville, les plus luxueuses plages du continent.

Tout est rassemblé dans cette merveilleuse randonnée : le calme des champs, des forêts et de la mer et le luxe mondain le plus raffiné.

Les inscriptions pour l'excursion Rouen-Le Havre-Trouville sont reçues dans nos bureaux, 186 bis, rue de Paris, à Lille, ou à l'Agence des Voyages de la Presse Française, 66, rue des Stations, à Lille.

Rappelons les prix pour cette remarquable visite touristique :

Pour deux jours :

	2e classe	3e classe
Lille	172 fr.	150 fr.
Douai	166 fr.	148 fr.
Arras	160 fr.	148 fr.
Valenciennes	173 fr.	151 fr.

Pour trois jours :

	2e classe	3e classe
Lille	216 fr.	194 fr.
Douai	210 fr.	192 fr.
Arras	204 fr.	190 fr.
Valenciennes	217 fr.	195 fr.

De Lille à Amiens, 2e classe pour tous les voyageurs.

Une recommandation : que nos lecteurs se hâtent, car les places sont limitées.

Les Ministres n'ont pas statué sur le cas Marty

Paris, 28. — Plusieurs journaux avaient annoncé que le conseil des ministres devait s'occuper, ce matin, du cas Marty.

Cette question n'a pas été examinée par le conseil.

LES FÊTES DE L'ÉPEULE, A ROUBAIX

Elles seront dimanche l'occasion d'une reconstitution historique d'un grand intérêt

Le Comité des Fêtes de l'Epeule, qui sut organiser l'an dernier des festivités retentissantes, a composé pour cette année un programme dont la réalisation semble devoir être digne de l'inspiration.

Le principal attrait de cette prochaine journée du 1er juillet sera le cortège historique de l'entrée à Roubaix, en 1699, de Louis de Melun Ier, prince d'Espinoy, seigneur de Roubaix.

Voici ce que nous promet, à ce sujet, le Comité que préside M. Georges Sellier et dont s'occupe activement M. Kléber Sory, adjoint au maire.

L'on verra défiler les confréries des arbalétriers, les archers, canonniers escortant les bailly, eschevins, lieutenant, les huit égards de la Manufacture se rendant, tambour battant, boulevard Montesquieu, pour l'arrivée du Prince.

Aussitôt annoncés, le Prince et sa suite seront salués par plusieurs décharges, et M. Georges Sellier, président d'honneur, leur souhaitera la bienvenue. Le cortège prendra sa marche dans l'ordre suivant :

Les porteurs de Cartels à cheval précéderont le char du Château-Fort avec son pont-levis ;

Viendront les 13 Suisses, arrivés de la veille pour garder le château et empêcher le désordre ;

La population du Bourg, précédent Pacifique, fille du Lieutenant de Roubaix. Pacifique, dont il faut avant tout faire la connaissance : elle est belle de ses seize ans, de ses grands yeux noirs et vifs, les cheveux poudrés à blanc, coiffée de son bonnet monté à barbes de dentelle ; vêtue d'une robe de gros tour à carreaux roses et verts, les manches au coude garnies d'engageantes, c'est au nom de la jeunesse du bourg qu'elle offrira au Prince un superbe bouquet.

Ensuite les arbalétriers, le blason à la barette, l'arme au bras, drapeau déployé, tambour battant ; *le Lieutenant ; les huit égards de la Manufacture*, les Gens de Lois et Notables du bourg, les Bailly et Eschevins ; *les Trompettes à cheval*, les sergents du Marquisat ; *le Prince d'Espinoy*, monté sur un superbe cheval ; *le Subdelegue* de l'Intendance des Flandres ; les officiers de sa maison, tous montés sur de jolis chevaux, escortés par les canonniers en habit rouge, paremans et revers blancs, chapeaux brodés, larges ceintures, l'épée au côté, l'escapolette sur l'épaule ; *les Dames de la Cour*, également à cheval ; *le Carosse des Enfants de la Cour* ; et enfin, fermant la marche, la Confrérie des arbalétriers marchant en peloton.

Le croquis que nous reproduisons est celui du char du Château-Fort et donne une idée du soin tout particulier apporté à l'organisation de la fête.

Le Réveil Illustré

Commencera à partir de la semaine prochaine la publication d'un nouveau roman policier.

PATTE DE VELOURS

GENTILHOMME CAMBRIOLEUR

par Henri de Chazel et René de Bargis adapté à l'écran et édité par Bancarel

Ce roman d'un poignant intérêt sera lu par tout le monde et est appelé à un très gros succès.